



Release Note - V2 Version 1.22



Date de publication Release Note : 19 juin 2014
Date de mise en production Dimona : 24 juin 2014
Date de mise en production HORECA@WORK : 25 juin 2014

Contact : Eranova

Téléphone: + 32 (0)2 511.51.51 Fax: + 32 (0)2 788.51.58



## Table des matières

1	Généralités								
2	Cor	Consignes d'installation							
	2.1 2.2 2.3	Internet Explorer	4						
3	Doo	cumentation publiée	5						
	3.1 3.2 3.3 3.4	Instructions administratives Glossaire Publication concernant le projet Horeca Plan de relance	5 5						
4	Scope5								
5	Enregistrement journalier : adaptations de l'application web sécurisée6								
6	Request/answer anticipee								
7	Contrôle chevauchement enregistrement journalier 10								
8	Suppression type travailleur « TRI » pour CP 144, 145 et 302								
9	Dim	nona – batch : schema XSD	. 10						
10	Sup	oression des canaux SMS / serveur vocal	. 10						



## 1 GÉNÉRALITÉS

Le présent document a pour but de donner au lecteur une idée des modifications contenues dans Dimona version 1.22 et des modifications apportées à l'application portail HORECA@WORK 50 days.

L'adaptation de Dimona sera mise en production à partir du 24/06/2014. L'adaptation de l'application portail HORECA@WORK 50 days sera mise en production à partir du 25/06/2014.

- Le présent document contient les chapitres suivants :
  - Chapitre 2 : Consignes d'installation

Vider le cache

Chapitre 3 : Documentation publiée

Instructions administratives

Glossaire

Publications concernant le projet Horeca

Plan de relance

- Chapitre 4 : Scope
- Chapitres 5 à 9 : Modifications concernant Dimona

Enregistrement journalier : adaptations de l'application web sécurisée (chapitre 5)

Request/Answer anticipée (chapitre 6)

Contrôle chevauchement enregistrement journalier (chapitre 7)

Suppression type travailleur "TRI" pour CP 144, 145 et 302 (chapitre 8)

Batch: schémas XSD (chapitre 9)

Suppression des canaux SMS / serveur vocal (chapitre 10)



## 2 CONSIGNES D'INSTALLATION

Vous trouverez ci-après les consignes d'installation pour vider le cache.

L'application Dimona utilise JavaScript et la mise à jour du JavaScript ne se fait pas automatiquement sur certains ordinateurs mis à la disposition des utilisateurs.

Si vous rencontrez des problèmes au niveau de la fonction calendrier dans l'application Multi-Dimona, c'est parce que vous n'utilisez pas la dernière version de JavaScript.

Pour y remédier, vous devez vider le cache :

## 2.1 Internet Explorer (2)



Pour Explorer, vous devez suivre les étapes suivantes :

- 1. Ouvrez Internet Explorer
- 2. Cliquez sur "CTRL Shift Delete"
- Cochez uniquement "Temporary Internet Files"
- 4. Delete

### 2.2 Firefox



Pour Firefox, vous devez suivre les étapes suivantes :

- 1. Choisissez 'Tools' dans la barre de menu de Mozilla Firefox
- 2. Sélectionnez 'Clear Recent History' (ou allez via le raccourci CTRL+SHFT+DEL)
- 3. Choisissez la période que vous souhaitez supprimer
- 4. Choisissez sous le bouton Détails l'option Cache
- 5. Cliquez sur le bouton 'Clear Now' (Effacer maintenant)

### 2.3 Chrome



Pour Chrome, vous devez suivre les étapes suivantes :

- 1. Cliquez sur la barre d'outils du navigateur sur le pictogramme représentant la clé
- Sélectionnez Outils (Extra)
- 3. Sélectionnez 'Clear browsing data' (Effacer les données du navigateur)
- 4. Sélectionnez dans la boîte de dialogue les cases des types d'information que vous désirez supprimer
- 5. Utilisez le menu en haut pour déterminer le nombre de données que vous souhaitez supprimer. Sélectionnez 'depuis le début' pour tout supprimer
- 6. Cliquez sur 'Clear browsing data' (Effacer les données du navigateur)

Fermez ensuite votre navigateur internet et redémarrez l'application Dimona



## 3 DOCUMENTATION PUBLIEE

Vous trouverez ci-dessous une liste des publications concernant la release de Dimona et le projet horeca.

#### 3.1 Instructions administratives

Vous trouverez les instructions administratives dans la Techlib du site portail : <a href="https://www.socialsecurity.be/site-fr/employer/general/techlib.htm#dimona">https://www.socialsecurity.be/site-fr/employer/general/techlib.htm#dimona</a>

#### 3.2 Glossaire

Vous trouverez le glossaire Dimona dans la Techlib du site portail : https://www.socialsecurity.be/site\_fr/employer/general/techlib.htm#dimona

## 3.3 Publication concernant le projet Horeca

Le lien ci-dessous vous renvoie aux publications relatives au projet horeca : <a href="https://www.socialsecurity.be/site\_fr/general/news/horeca.htm">https://www.socialsecurity.be/site\_fr/general/news/horeca.htm</a>

#### 3.4 Plan de relance

En cliquant sur le lien ci-dessous, vous trouverez des explications sur le plan de relance du gouvernement.

Ce site inclut deux vidéos :

- Comment exécuter une Dimona pour les travailleurs occasionnels
- Comment exécuter un enregistrement journalier pour les travailleurs fixes

https://www.socialsecurity.be/site\_fr/employer/infos/horeca/about-recovery-plan.htm

## 4 SCOPE

Cette release présente les changements dans le cadre des nouvelles mesures touchant l'horeca. Cette release comprend les changements suivants :

• Enregistrement journalier : adaptations de l'application web sécurisée

Cette release comprend également les points suivants :

- Contrôle chevauchement enregistrement journalier
- Request/Answer anticipée

La possibilité pour les mandatés de consulter, un mois avant le début du mandat, les données Dimona via Request/Answer.

Suppression type travailleur "TRI" pour CP 144, 145 et 302



#### Changements XSD

Les changements xsd pour le canal batch.

Vous trouverez ci-après un résumé des changements par application et canal :

		<u>Horeca@work</u> 50 days						
Modifications/Application	Déclaration sécurisée pour un travailleur	Sécurisée multi	Non sécurisée	SMS	Mobile	Vocal	Batch	Sécurisé
5. Enregistrement journalier: adaptations de l'application web sécurisé	х	х					х	
6. Request/Answer anticipée (à partir de septembre 2014)							х	
7. Changements Dimona XSD							х	
8. Suppression des canaux SMS et serveur vocal				х		х		

## 5 ENREGISTREMENT JOURNALIER : ADAPTATIONS DE L'APPLICATION WEB SÉCURISÉE

Des adaptations ont été apportées au système actuel d'enregistrement journalier pour les travailleurs fixes du secteur Horeca (commission paritaire XXX dans Dimona).

Il est actuellement possible d'envoyer simultanément plusieurs enregistrements journaliers.

Via l'écran "Travailleur", en cliquant sur "Enregistrement journalier sur base des travailleurs actifs", vous obtenez un filtre sur :

- les travailleurs actifs aujourd'hui ;
- avec CP XXX.



#### Gérer l'enregistrement journalier (Secteur Horeca)

- Configurer l'enregistrement journalier
- Enregistrement journalier sur base des travailleurs actifs





Un enregistrement journalier peut être transmis de plusieurs façons :

- Saisir l'heure manuellement via le champ "Heure de début" et/ou "Heure de fin" :

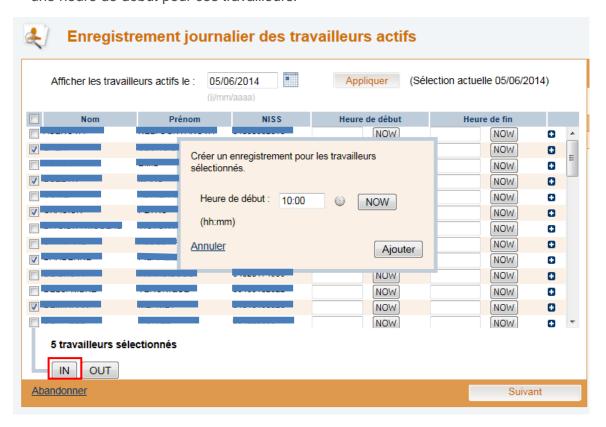


- En utilisant le bouton "NOW", l'heure actuelle est remplie pour le champ "Heure de début" ou "Heure de fin".





- Selectionner plusieurs travailleurs et utiliser le bouton "IN" afin d'indiquer une heure de début pour ces travailleurs:

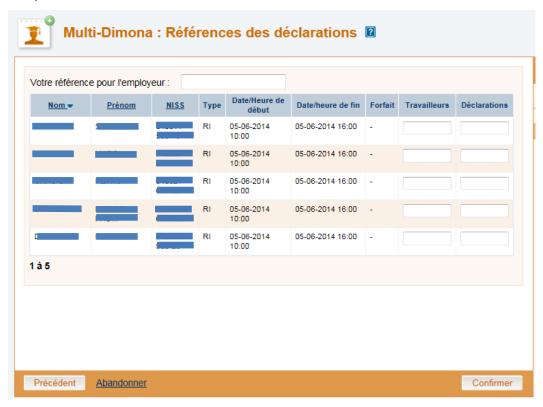


 Selectionner plusieurs travailleurs et utiliser le bouton "OUT" afin d'indiquer une heure de fin pour ces trvailleurs:





#### Cliquer sur "Suivant":



#### Cliquer sur "Confirmer":



## 6 REQUEST/ANSWER ANTICIPEE

À partir de septembre, un secrétariat social agréé pourra consulter les données Dimona Request/Answer un mois avant le début de son mandat.

Vous trouverez plus d'informations à propos de cette demande batch dans Techlib sur le site portail :

https://www.socialsecurity.be/site\_fr/employer/general/techlib.htm#dimona

Choisissez les rubriques suivantes :

- Demande de consultation Fichier du personnel
- Réponse à une demande de consultation Fichier du personnel



# 7 CONTROLE CHEVAUCHEMENT ENREGISTREMENT JOURNALIER

Pour les déclarations "Enregistrement journalier", il y a désormais un contrôle sur les chevauchements et les doublons. Ces déclarations seront réfusés.

Quand il existe encore une déclaration « Enregistrement journalier » pour le passé, vous recevez un chevauchement quand vous faites un nouvel enregistrement journalier.

# 8 SUPPRESSION TYPE TRAVAILLEUR « TRI » POUR CP 144, 145 ET 302

Le type de travailleur "TRI" n'est désormais plus possible pour les commissions paritaires 144, 145 et 302.

## 9 DIMONA – BATCH : SCHEMA XSD

À partir du 01/07/2014, le schéma XSD 2013/4 ne pourra plus être utilisé pour les déclarations Dimona. À partir de cette date, seuls les schémas xsd 2014/1 et 2014/2 seront valables.

Les notifications seront envoyées dans le schéma xsd 2014/2 à partir du 25/06/2014.

# 10 SUPRESSION DES CANAUX SMS / SERVEUR VOCAL

Le canal sms pour l'introduction des déclarations Dimona est supprimé depuis le 3 juin. Le 3 novembre 2014, le serveur vocal pour Dimona sera également supprimé.

Vous pouvez envoyer vos déclarations Dimona en utilisant un des canaux existants :

- Service Dimona en ligne non sécurisé;
- Service en ligne sécurisé (Déclaration sécurisée pour un travailleur ou Multi-dimona);
- Dimona Mobile (www.dimonamobile.be);

Vous trouverez de plus amples informations sur le portail de la sécurité sociale, dans la rubrique Dimona.